



HABITAT

Roanne



Agglo



AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES : IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE VOS DÉMARCHES !

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti privé, la Ville de Roanne a instauré une aide financière spécifique aux ravalements de façades des immeubles d'habitation. Cette aide est mise en place chaque année sur des quartiers différents. Elle porte sur 50% du montant HT de la facture dans la limite de 5 000 euros. Même si les travaux de rénovation ne sont lancés qu'en 2020, seule la date de dépôt du dossier auprès du service Urbanisme compte pour bénéficier de cette aide.

Publié le 22 octobre 2019

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



: "Aide au ravalement de façades : il est encore temps de faire vos démarches !"

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

RECHERCHES

TOURNAI

